



HAL
open science

Les enjeux UE-Russie à l'aune du nouveau contexte gazier

Catherine Locatelli

► **To cite this version:**

| Catherine Locatelli. Les enjeux UE-Russie à l'aune du nouveau contexte gazier. 2010, 15 p. ⟨halshs-00490975⟩

HAL Id: halshs-00490975

<https://shs.hal.science/halshs-00490975v1>

Submitted on 10 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



LABORATOIRE D'ECONOMIE DE LA PRODUCTION
ET DE L'INTEGRATION INTERNATIONALE

UMR 5252 CNRS - UPMF

CAHIER DE RECHERCHE

N° 33

Les enjeux UE-Russie à l'aune du nouveau contexte gazier

Catherine Locatelli

juin 2010

Les enjeux UE-Russie à l'aune du nouveau contexte gazier

Catherine Locatelli
LEPII, Université de Grenoble, CNRS
BP 47, F-38040 Grenoble cedex 9
Email : UUcatherine.locatelli@upmf-grenoble.fr

Juin 2010

Les relations gazières entre la Russie et l'UE sont façonnées par de fortes interdépendances. Gazprom, la compagnie gazière russe, assure 40 % des importations de gaz naturel de l'Union. Cette dernière est le seul marché d'exportation rentable pour la société gazière. Ces réalités économiques sont une justification au dialogue énergétique entre l'UE et la Russie, conçu notamment comme un moyen de stabiliser les relations gazières entre les deux entités. Mais à ce jour de fortes incompréhensions caractérisent ces relations et rendent difficile la signature d'un nouveau partenariat énergétique entre les deux partenaires.

Les termes du débat sont les suivants. D'un côté, la libéralisation du marché gazier de l'UE, dans la mesure où elle vise à accroître la concurrence entre les fournisseurs gaziers, conduit à une modification de ses relations avec les producteurs, au premier rang desquels la Russie. Associée à la politique climatique promue par l'UE, cette ouverture est perçue par les fournisseurs comme induisant un « risque demande » élevé. De l'autre côté, les réponses apportées par la Russie à la libéralisation sont vécues comme pouvant induire un « risque offre » élevé. En effet, Gazprom a développé un certain nombre de stratégies d'adaptation qui vont de la diversification des marchés à son intégration vers l'aval des marchés européens. Ces deux risques, celui de l'offre et celui de la demande, sont les facettes d'une même question qui a émergé à la fin des années 1990, celle de la sécurité énergétique.

Ces risques doivent aujourd'hui s'appréhender par rapport aux changements des marchés du gaz naturel. La crise financière et la croissance de la production des gaz non conventionnels aux Etats-Unis ont profondément bouleversé les équilibres et les problématiques du début des années 2000. On est ainsi passé d'un marché de vendeurs, c'est-à-dire marqué par des tensions sur l'offre et donc par le pouvoir des producteurs, à un marché d'acheteurs, caractérisé par l'abondance de l'offre et où prédomine les logiques des acheteurs (les compagnies gazières européennes, Kefferpütz 2009). La relation de l'UE avec ses principaux fournisseurs de gaz naturel, en particulier la Russie, pourrait en être profondément modifiée. Les incertitudes relatives à la croissance des capacités de production de gaz naturel de la Russie, et donc sa capacité à approvisionner l'Europe, ne sont plus d'actualité alors qu'elles ont structuré le débat entre ces deux entités depuis une dizaine d'années. D'autres enjeux émergent, comme celui de la capacité et/ou de la volonté de la Russie de flexibiliser ses contrats de long terme.

L'objectif de cet article est tout d'abord d'examiner les enjeux économiques de la relation gazière entre l'UE et la Russie. Ceux-ci sont en effet déterminants de la négociation entre la Russie et l'UE en matière énergétique. Une attention particulière sera accordée aux stratégies de Gazprom dès lors que celles-ci peuvent être appréhendées par l'UE comme faisant partie du « risque russe » face à la libéralisation de son principal marché d'exportation, l'UE. Il s'agit également d'analyser les modifications de ces stratégies compte tenu des évolutions du marché mondial du gaz naturel, puis de présenter les enjeux du partenariat Russie-UE dans la

mesure où il existe de fortes interactions entre les évolutions du marché gazier européen notamment en matière de libéralisation et les négociations entre l'UE et la Russie.

1 – La Russie face à la libéralisation des marchés gaziers de l'UE

La libéralisation des marchés gaziers de l'UE est susceptible de changer en profondeur sa relation avec ses principaux fournisseurs de gaz naturel (pour l'essentiel hors de l'UE), Russie, Algérie, Norvège... A ce titre, elle est partie prenante des enjeux de sécurité énergétique qui façonnent le « débat gazier » entre la Russie et l'UE. La libéralisation suppose en effet des modifications sensibles dans les relations contractuelles entre les fournisseurs et les acheteurs jusque-là organisées par les contrats de long terme *Take or Pay* (contrats TOP). Ces derniers ont organisé le partage des risques prix et volume entre les producteurs et les consommateurs (Boussena 1999).

Pour répondre aux évolutions contractuelles, les producteurs gaziers de l'UE tentent de définir un certain nombre de stratégies d'adaptation. Celles-ci sont susceptibles de se modifier en raison d'un contexte gazier en profonde mutation suite à la crise économique et financière, mais aussi et peut-être surtout suite à l'émergence des gaz non conventionnels, notamment aux Etats-Unis.

1.1 Les questions posées à la Russie par la libéralisation du marché gazier de l'UE

La libéralisation des marchés gaziers de l'UE organisée par les directives de 1998, de 2003 puis par le 3^e paquet énergie de 2009 constitue un changement organisationnel et institutionnel majeur de l'industrie gazière des pays de l'UE. Elle suppose la dé-intégration des monopoles nationaux et un fonctionnement en accès aux tiers (ATR) des segments fonctionnant en monopole naturel. Elle doit aussi accroître la concurrence entre les fournisseurs, induire le développement des marchés spot et des transactions de court terme, et donc augmenter l'exposition au « risque prix » et au « risque volume » des fournisseurs gaziers traditionnels de l'UE, au premier rang desquels la Russie.

Deux facteurs sont au cœur des débats entre l'UE et la Russie. La première source importante de frictions porte sur une possible remise en cause des contrats de long terme (contrats TOP) ou des modifications relatives à certaines clauses contractuelles afin d'introduire plus de flexibilité (Chevalier and Percebois 2007). Ces dernières peuvent porter sur la durée du contrat, la formule d'indexation des prix (avec l'introduction d'un prix spot)¹, le niveau d'enlèvement minimum et maximum... Elles peuvent aller jusqu'à leur suppression. C'est le cas par exemple de la clause de destination finale. Ces contrats ont organisé les relations entre producteurs et consommateurs au sein de l'UE et continuent de le faire pour l'essentiel. Mais l'UE, même si le débat est loin d'être tranché en Europe (Glachant and Hauteclouque 2009, Rious 2009), tend à les considérer comme contraires à sa politique concurrentielle (EU 2007, Percebois 2008). Ils constituent à ses yeux des barrières à l'entrée importantes pour de nouveaux fournisseurs potentiels qui freinent donc le développement de marchés spot suffisamment liquides. Ils induisent une division des marchés et renforcent le niveau de concentration (Talus 2007).

Pour la Russie, ces contrats de long terme permettent le partage des risques prix et des risques volumes. Ils sont un facteur de « sécurisation de la demande » et donc de leurs investissements dans l'amont. Le risque financier dû à l'importance des investissements à réaliser dans le développement de nouvelles zones de production est limité puisque les contrats TOP assurent des débouchés sur le long terme. La Russie a ainsi à maintes reprises

rappelé que le développement des immenses réserves gazières de la province de Yamal ne se ferait que dans le cadre de la signature de contrats TOP avec les pays européens.

Le deuxième point d'achoppement entre l'UE et la Russie a plus particulièrement émergé lors de la discussion relative au 3^e paquet Energie. Il est relatif aux conséquences pour les producteurs d'un *unbundling* patrimonial imposé par l'UE dans le cadre de la dé-intégration de son industrie gazière. Même si le compromis final est moins ambitieux que les propositions initiales de la Commission européenne², le message envoyé aux producteurs était relativement clair. Un *unbundling* patrimonial concernerait d'abord les compagnies gazières européennes et particulièrement les opérateurs historiques organisés intégrés verticalement de la production jusqu'à la distribution. Mais il ne serait pas sans conséquences importantes pour les compagnies des pays producteurs. Il condamnerait ainsi les stratégies de descente en aval menées par certaines d'entre elles, comme c'est aujourd'hui le cas de Gazprom. Certains aspects de ce 3^e paquet restent aujourd'hui porteurs de controverses puisqu'un producteur et fournisseur comme la Russie ne pourra être en même temps un TSO (*Transmission System Operator*) dans un Etat membre (Willems *et al.* 2010). Cette controverse s'est prolongée voire amplifiée à propos de la « *third country clause* » qualifiée également de « clause anti Gazprom ». Selon cette dernière, les compagnies détenues par des actionnaires hors UE devront démontrer qu'elles ne portent pas atteinte à la sécurité énergétique de l'UE si elles veulent pouvoir opérer dans l'UE. Ses conséquences pourraient être considérables pour les investissements étrangers dans le secteur énergétique de l'UE et réduire de manière significative leur importance.

1.2 Les réponses russes

La Russie reste avant toute autre chose attachée à maintenir les contrats de long terme, notamment avec les anciens monopoles gaziers, pour assurer ses ventes à l'Europe. Elle enregistre d'ailleurs en la matière un certain nombre de succès, de nouveaux contrats TOP ayant été signés avec E.ON, ENI, GDF-Suez, Wintershall, OMV (cf. tableau 1). Mais face à un environnement plus incertain, elle tente aussi, au travers de Gazprom, de développer des stratégies d'adaptation. Certaines visent à sécuriser son marché d'exportation en Europe, que ce soit au travers d'une politique de descente en aval ou de multiplication des voies d'exportation. Les autres sont des politiques de diversification des marchés d'exportation. Elles s'appliquent à diminuer sa dépendance par rapport à l'UE et à mettre en concurrence les différents marchés d'exportation selon les différentiels de prix. Toutefois, ces logiques se déclinent différemment selon les périodes temporelles. La diversification ne peut se concevoir que sur le moyen-long terme dans la mesure où elle implique le développement de nouvelles infrastructures et provinces gazières en Sibérie orientale.

Tableau 1 : Les contrats de long terme signés par Gazprom avec des partenaires européens entre 2005 et 2009

Pays	Société	Durée du contrat	Quantités
Allemagne	E.ON-Ruhrigas (1)	2011-2036	100 Gm ³
	E.ON-Ruhrigas	2020-2035	300 Gm ³
	E.ON	2009-2020	
	WIEH	2014-2031	90 Gm ³
Autriche	OMV (2)	2012-2027	7,5 Gm ³ /an
Bulgarie	Bulgargaz (3)	2011-2030	3 Gm ³ /an
Danemark	Dong Energy (4)	2011-2031	1 Gm ³ /an
Italie	ENI (5)	2017-2035	22 Gm ³ /an
France	GDF-Suez (5)	2017-2030	12 Gm ³ /an

	GDF-Suez (6)	2010-2040	2,5 Gm ³ /an
Pologne	PGNiG	2009-2037	11 Gm ³ /an
République tchèque	RWE Transgaz (7)	2014-2035	9 Gm ³ /an
République tchèque	Vemex (8)	2008-2012	0,55 Gm ³ /an
Roumanie	WIEH	2012-2030	4,5 Gm ³ /an
Roumanie	WIEH	2012-2030	4,5 Gm ³ /an
Slovaquie	SPP	Contrat de 20 ans	6,5 Gm ³ /an

Notes : (1) opérateur historique et par le NordStream ; (2) opérateur historique, 25 % commercialisé par Centrex et GWh contrôlées par des intérêts russes ; (3) opérateur historique ; (4) par le NordStream ; (5) opérateur historique. ENI a cédé 3 Gm³/ an à Gazprom pour vendre sur le marché italien. Les accords signés cherchent à définir un partenariat d'échanges d'actifs avec Gazprom : participations de 10 % dans ENIPower en échange de parts dans un gisement de gaz et création d'une société de commercialisation commune contre une part dans un gisement de gaz ; (6) opérateur historique et par le NordStream ; (7) opérateur historique ; (8) Vemex, société de commercialisation détenue à 33 % par Gazprom ;

Sources : Tonjes and De Jong 2007, Finon and Locatelli 2006, "Gazprom starts to compete against its own long-term contracted supplies in the Czech downstream market", Gas Matters, nov-déc 2007, pp. 24-25 ; Argus FSU Energy, 5 mars 2010

- La stratégie de sécurisation par la descente en aval de Gazprom

Pour un fournisseur, la sécurisation des parts de marché (ou des débouchés) dans un marché libéralisé passe traditionnellement par une stratégie de descente en aval sur les marchés consommateurs. La politique qui consiste à acquérir des actifs dans les compagnies de transport, de distribution voire les compagnies consommatrices de gaz (cas de l'électricité) permet au producteur de vendre sa ressource sans être confronté à la concurrence sur les marchés de gros (Eikeland 2007). En matière de prix, dans un marché de vendeur, l'intégration vers l'aval offre la possibilité de récupérer les marges que les vendeurs finaux dégagent sur le *downstream*.

La politique d'acquisition d'actifs menée par Gazprom depuis la fin des années 1980 s'inscrit dans cette logique. Son but premier est d'accéder aux consommateurs finaux. Gazprom affirme vouloir détenir directement 10 % du marché français ainsi que plus de 10 % du marché anglais en 2010 et 20 % en 2015. Des objectifs similaires sont établis pour l'Italie ou la République tchèque. Cette stratégie se décline d'abord au travers de la création de *joint ventures* avec la plupart des clients européens traditionnels de Gazprom dans le domaine du transport, de la commercialisation ou du *trading*. Elle se poursuit dans la création de filiales de marketing dans certains pays européens et/ou en des prises de participation (minoritaires ou majoritaires) dans des compagnies locales. Elle est pour l'heure plus limitée, même si l'on note une pénétration non négligeable de Gazprom au Royaume-Uni³, en Italie⁴, en Hongrie⁵, en Autriche⁶ ou dans les pays Baltes pour les plus significatives (Locatelli 2008). Cette politique industrielle est largement perçue comme menaçant la sécurité énergétique de l'Europe, notamment en raison du poids de l'Etat dans le capital de Gazprom (51 %)⁷. Comme nous l'avons déjà souligné, elle pourrait être largement remise en cause par l'adoption d'un *unbundling* patrimonial au niveau de l'UE ou par la « third country clause ».

- Les stratégies de sécurisation par la multiplication des réseaux d'exportation

La stratégie de développement de nouveaux gazoducs à destination de l'Europe a pour objectif d'assurer un niveau d'exportation de l'ordre de 200 Gm³ à destination de cette zone à l'horizon 2030. Deux principales voies sont concernées, le NordStream d'une capacité totale de 55 Gm³ et le SouthStream d'une capacité de 63 Gm³. Le NordStream est le projet le plus avancé, le premier tronçon devant être opérationnel fin 2011, le deuxième en 2012 (au plus tard 2015). Le SouthStream n'en est pour l'heure qu'à l'étape des négociations. Ces deux

voies, en particulier le NordStream, sont partie prenante de la stratégie mise en œuvre par la Russie pour sécuriser ses exportations à destination de l'Europe, notamment suite aux deux crises gazières avec l'Ukraine. Passant par la Baltique et à destination de l'Allemagne, le NordStream est ainsi le premier gazoduc russe à ne traverser aucun pays de transit. Il peut constituer notamment dans le contexte actuel de baisse de la demande en Europe un substitut partiel aux exportations par l'Ukraine⁸. A ce titre, ce projet revêt un caractère tout autant politique qu'économique.

- La stratégie de mise en concurrence des marchés dans un contexte de mondialisation du gaz naturel

La politique de diversification des marchés est la réponse apportée par Gazprom à la dépendance de la Russie par rapport au marché européen, dépendance à ces yeux trop forte. Celui-ci est à ce jour le seul marché rentable pour la compagnie gazière face aux bas prix intérieurs russes et à des prix à l'export vers la CEI sensiblement inférieurs à ceux des contrats européens (Locatelli, 2008). Deux marchés sont plus particulièrement concernés par cette stratégie, celui de la Chine et plus globalement de l'Asie, et celui des Etats-Unis au travers du développement de la filière GNL. Dans cette logique, le gisement offshore de Shokman serait pour partie développé en GNL avec pour vocation d'approvisionner le marché américain, alors que plusieurs projets sont envisagés pour la Chine. Le premier consiste à développer les gisements de Sibérie orientale, Kovitka (région d'Irkoutsk), Chayandiskoye et Talakan (république de Sakha). Le deuxième concerne les gisements de Sibérie occidentale, ceux de Nadym-Pur-Taz (projet Altaï)⁹. Pour l'heure Gazprom semblerait privilégier le développement de Chayandiskoye prévu pour 2016, qui pourrait alimenter un gazoduc Chayandinskoye-Khabarovsk-Vladivostok¹⁰. Sa vocation première est de fournir l'Extrême-Orient en gaz. Mais sa rentabilité dépendra en grande partie des exportations, notamment vers la Chine¹¹. Cette stratégie, si elle se concrétise, ouvre la voie à une possible mise en concurrence des marchés européen et asiatique. Plus généralement, étant donné l'importance des réserves russes, avec la mondialisation des marchés du gaz naturel, la Russie peut sans doute prétendre à devenir un acteur déterminant dans la formation des prix du gaz naturel (Boussena and Locatelli 2005).

2 - Le changement de contexte : une remise en cause des stratégies de Gazprom ?

La crise économique et financière a induit des baisses importantes de la demande européenne alors que l'offre est restée abondante, notamment en raison du surplus gazier américain. Il en a résulté des diminutions significatives des prix sur les marchés spot et un découplage important entre les prix spot et les prix des contrats de long terme¹². Si l'on peut espérer à court-moyen terme une reprise de la demande gazière tirée par la croissance économique, le marché américain pourrait demeurer durablement autosuffisant et les exportations de GNL être redirigées vers l'Europe. Les conséquences pour les fournisseurs de l'Europe, au premier rang desquels la Russie, sont considérables. Ainsi la question de la capacité de Gazprom à remplir ses engagements contractuels avec ses partenaires européens, compte tenu de fortes contraintes sur la croissance de sa production, n'est plus d'actualité. Cette problématique, suite notamment aux thèses développées par V. Milov¹³ et largement reprises par l'AIE, avait structuré l'ensemble du débat et des négociations entre l'UE et la Russie. L'enjeu porte désormais sur la politique contractuelle de Gazprom et sa capacité à flexibiliser les contrats de long terme afin de préserver ses parts de marché en Europe.

2.1 Des contraintes de capacité aux contraintes de flexibilité

La crise économique et financière s'est traduite par des baisses drastiques de la consommation gazière de l'UE, de la CEI, conduisant à une baisse des exportations de gaz naturel de Gazprom de l'ordre de 21 % en 2009. Les ajustements sur le marché intérieur russe ont également été importants en raison du ralentissement de la croissance économique russe. Ces deux évolutions ont conduit à une diminution de 16 % de la production gazière de la Russie en 2009 et à un réajustement des scénarios de production de Gazprom à l'horizon 2012. A cette date, sa production pourrait être de 512 Gm³, soit un niveau inférieur à celui de 2008 (cf. tableau 2). Les révisions sont en particulier considérables pour 2010 (60 Gm³ de moins).

Tableau 2 : Les scénarios de production gazière de la Russie

Gm ³	2008	2010	2011	2012
Production Gazprom (selon Gazprom)				
Anciennes estimations	549	567	570	
Nouvelles estimations	549	507	510	533
Production de la Russie (selon le ministère du développement économique)				
Anciennes estimations	664	647	660	675
Nouvelles estimations	664	623	630	649

Sources :

La Russie n'est donc plus contrainte, au moins à court terme, d'investir massivement dans le renouvellement de ses gisements gaziers pour satisfaire ses engagements contractuels et les besoins de son marché intérieur. Gazprom a ainsi revu en profondeur son programme d'investissements, en particulier la mise en production de Bovanenko (province de Yamal) initialement envisagée pour 2011 et reportée à fin 2012. Celle de Shotkman apparaît beaucoup plus incertaine à court terme (Stern 2009). Le développement de ce gisement est étroitement lié aux exportations de GNL de la Russie vers les Etats-Unis. Dans le contexte américain actuel marqué par de faibles prix du gaz naturel sur les marchés spot, de telles exportations ne seraient pas rentables. En conséquence, ce gisement n'entrerait en production qu'à partir de 2016¹⁴. De manière plus générale, la stratégie de diversification par l'option GNL, notamment vers le marché américain, apparaît compromise¹⁵, au moins sur le court terme, alors qu'elle était une composante essentielle de la politique d'exportation de Gazprom (Locatelli 2008).

La seule option crédible de diversification (tout au moins économiquement justifiable) reste à court-moyen terme, le marché asiatique et en particulier le marché chinois. Même si des contraintes demeurent –divergences sur les formules d'indexation des prix dans les contrats de long terme¹⁶, importance des infrastructures à réaliser et donc des engagements financiers¹⁷ – les évolutions sur le marché gazier européen pourraient inciter Gazprom à accélérer la diversification de ses exportations vers l'Asie. A court terme, cette zone ne peut être qu'un substitut très partiel aux exportations gazières vers l'UE, les volumes en jeu n'étant pas du même ordre de grandeur. Elles ne dépasseraient pas 50-70 Gm³ contre 140 Gm³ pour l'Europe en 2009¹⁸. Cette question de la diversification et de l'ouverture de nouveaux marchés pour les exportations gazières russes – en particulier l'évolution de la relation sino-russe - demeure un enjeu central des relations Europe-Russie¹⁹. Elle pourrait être la condition de la flexibilisation partielle des contrats de long terme vers l'Europe dans la mesure où Gazprom disposerait d'autres marchés rentables.

Dans les conditions actuelles, les évolutions du marché gazier européen ne sont pas susceptibles d'induire des modifications en profondeur de la stratégie de descente en aval de Gazprom. A l'inverse, elles mettent en question sa stratégie contractuelle, ou tout au moins,

elles imposent certaines corrections. Le principal enjeu réside aujourd'hui pour Gazprom dans sa capacité (et sa volonté) à renégocier ses contrats de long terme afin d'en accroître la flexibilité et préserver ses parts de marché²⁰. Comme tout producteur gazier, la société russe doit effectuer un nouvel arbitrage prix-volume. Deux éléments sont en jeu dans la négociation entre Gazprom et les compagnies gazières européennes. Il s'agit d'abord de l'introduction d'un prix spot dans la formule d'indexation de prix des contrats de long terme signés, compte tenu du fait que les prix du gaz naturel sur les marchés spot sont très inférieurs à ceux résultant de l'indexation sur les prix du pétrole. Il s'agit ensuite de renégocier les enlèvements minima inclus dans les contrats TOP. Un certain nombre de compagnies gazières européennes, E.ON, Wintershall (au travers de sa filiale Wingas), ENI, GDF-SUEZ négocient dans ce sens, certaines d'entre elles (E.ON, Wintershall, Wingas et WIEH) ayant obtenu des résultats concrets²¹. Même si les quantités concernées ne sont pas importantes (l'introduction d'un prix spot dans la formule de prix ne concernant qu'un pourcentage des volumes exportés), il s'agit cependant d'un changement notable de la stratégie de Gazprom. Jusqu'alors la compagnie s'était attachée à défendre les contrats de long terme et la formule d'indexation sur les prix du pétrole, en particulier pour ne pas crédibiliser les marchés spot (Finon and Locatelli 2006).

Cette nouvelle configuration des marchés gaziers, plus concurrentielle, pose à nouveau la question de la viabilité du projet qui visait, pour un certain nombre de fournisseurs majeurs de l'Europe regroupés au sein d'un Forum du gaz, à créer une « OPEP du gaz ». On note la volonté de la part de certains d'entre eux (en particulier l'Algérie) de développer une politique coordonnée des productions de gaz naturel afin de limiter les quantités produites et soutenir les prix²². Les flexibilités introduites dans les contrats par certains producteurs (Norvège, Russie) montrent que l'on est loin d'une coordination des efforts et d'une cohésion au sein du Forum des exportateurs de gaz. Toutefois, la flexibilisation des contrats de long terme, voire leur remise en cause partielle au profit des transactions de court terme, est susceptible d'ouvrir la voie à des interventions coordonnées des producteurs sur les marchés spot afin de soutenir les prix²³, scénario impossible dans le cadre des contrats de long terme (Finon 2008).

2.2 La négociation Russie-UE

C'est dans ce contexte gazier changeant et instable que l'on a vu ré-émerger les préoccupations de sécurité gazière. Celles-ci façonnent les relations et les négociations entre l'UE et la Russie autour de deux notions centrales qui s'opposent : la sécurité de l'offre versus celle de la demande. Pour l'UE, la « sécurité de l'offre » dans un contexte de libéralisation des marchés gaziers est devenue centrale dans sa politique au côté de deux autres thèmes que sont la compétitivité et le développement durable (EU 2008). Ces dernières années, cette question s'est plus précisément centrée sur le « risque russe » (Finon 2009). La stratégie d'investissement de Gazprom et ses retards en matière de développement de nouvelles capacités de production, couplée aux différentes crises de transit avec l'Ukraine, ont mis en avant l'enjeu de la fiabilité de l'approvisionnement en gaz naturel de ce pays. A la sécurité de l'offre s'oppose l'enjeu de la « sécurité de la demande » pour les producteurs. La politique de libéralisation des marchés et la politique climatique de l'UE créent un certain nombre d'incertitudes quant à la demande gazière qui sera adressée à chaque fournisseur de l'Europe dont notamment la Russie. Dans le contexte de crise actuelle, les préoccupations de sécurisation de la demande deviennent centrales pour les producteurs, alors que celles de l'offre ont diminué face au surplus gazier européen.

Ces deux aspects de la sécurité gazière (producteur-consommateur) reflètent des intérêts mais aussi des logiques internes à la Russie et à l'UE qui restent à ce jour très contradictoires. Deux visions de l'organisation des marchés gaziers et des structures de l'industrie gazière s'affrontent.

- La Charte de l'Energie

La Russie est un des facteurs les plus complexes de la politique extérieure de l'UE, dès lors qu'il n'existe pas d'accord entre les membres de l'Union sur ce que devrait être sa politique par rapport à la Russie (Cameron 2010). Les divergences sont évidentes dans le domaine gazier et recourent des taux de dépendance aux importations russes très variables selon les pays (cf. tableau 3). Certains d'entre eux ont un taux de dépendance proche de 100 % (les pays Baltes, la Bulgarie) alors que d'autres, comme l'Espagne ou l'Irlande, ne sont pas importateurs.

Tableau 3 : Taux de dépendance de certains pays de l'UE par rapport aux importations gazières en provenance de Russie, en %.

Allemagne	Autriche	Bulgarie	Estonie	Finlande	France	Grèce	Italie
43,6	71,6	100,0	100,0	100,0	22,0	67,3	29,0
Lituanie	Pologne	Rep tchèque	Roumanie	Royaume Uni	Belgique	Espagne	Portugal
100,0	80,0	77,0	77,8	0 (1)	0	0	0

Note (1) : Gazprom a pu procéder ponctuellement à des ventes spots sur le marché britannique. Sources : Gazprom, Rapport 2009, Moscou ; BP Energy statistical review, 2009.

Dès lors, c'est principalement au travers de la *Rule of Law* que l'UE gère ses relations (notamment gazières) avec l'Etat russe. L'objectif premier de l'UE est d'établir un espace commun de régulation et de législation (normes, règles...) avec ses fournisseurs (Belyi 2009) grâce à l'exportation des acquis communautaires. Ces derniers, considérés comme le produit du processus de convergence entre les Etats membres, doivent être adoptés par les pays tiers (Konoplyanik 2010). De ce point de vue, la Charte de l'énergie²⁴ peut être considérée comme une première étape de la politique d'exportation des acquis communautaires, même si ses objectifs sont plus réduits²⁵. Elle avait vocation à être la base légale d'un espace énergétique commun Russie-UE puisque, dans ses principes, elle tend à induire un modèle concurrentiel d'organisation des industries et des marchés de l'énergie.

La Charte de l'énergie se veut être le premier traité multilatéral dédié à la régulation de la coopération énergétique. Elle établit une série de règles en matière d'échanges, de transit et d'investissements, qui ont pour objectif de libéraliser les investissements et les flux énergétiques (Haghighi 2007). Certaines règles de l'OMC, comme la clause de la nation la plus favorisée ou celle sur le Traitement national, sont ainsi reprises dans la Charte (Haghighi 2007). Deux facteurs sont plus particulièrement problématiques au regard du modèle de développement des hydrocarbures que la Russie entend mettre en œuvre. Ils concernent la question de l'accès à ces ressources et celle du transit (Konoplyanik and Wälde 2006).

Dans un contexte libéralisé, au-delà de la multiplication des fournisseurs gaziers, la « sécurité de l'offre » pour l'UE repose sur un accès, pour ses compagnies gazières, aux ressources des pays producteurs. Il s'agit ici de « sécuriser » des réserves et donc de la production. En la matière, la Charte sur l'énergie établit des règles susceptibles de définir d'une part un cadre d'investissement permettant de garantir les investissements internationaux, et d'autre part un

principe de non-discrimination, notamment pour les investissements étrangers (reprises de certaines clauses de l'OMC). Le principe de souveraineté des Etats sur les ressources naturelles n'est pas en tant que tel remis en cause par la Charte. Toutefois, les règles de non-discrimination ne sont pas sans conséquences. Elles permettent de garantir l'accès aux ressources en hydrocarbures pour les compagnies pétrolières internationales dans un cadre multilatéral. Dans le même ordre d'idée, le protocole de transit²⁶ suppose implicitement un fonctionnement en accès aux tiers des réseaux de transport de Gazprom²⁷, puisqu'il édicte un principe de « liberté de transit ». Cette question est importante pour l'UE dans sa stratégie de diversification des fournisseurs et d'impulsion de la concurrence. Un tel principe pose la question d'un transit du gaz d'Asie centrale vers l'Europe par la Russie.

A ces problématiques se superpose la question plus spécifique des prix du gaz et de leur interprétation. Les prix du gaz font référence aux différentiels de prix pouvant exister pour un même bien entre son marché intérieur et son marché à l'exportation. Pour la Russie, cette question concerne plus particulièrement le gaz naturel en raison des bas prix en interne comparativement aux prix à l'exportation. Certaines dispositions de la Charte (en particulier celles relatives au commerce et aux échanges) pourraient conduire à les considérer comme étant des subventions cachées et donc contraires à ses principes (Haghighi 2007). Face à des enjeux économiques mais aussi sociaux et politiques considérables, la Russie n'entend augmenter que progressivement ses prix gaziers intérieurs. Certains auteurs ont d'ailleurs pu démontrer, que compte tenu de la structuration de l'industrie gazière russe (en quasi-monopole), le prix de référence en interne doit être celui du coût marginal de long terme et non pas celui à l'export. Un alignement sur les prix à l'export conduirait à une diminution importante de la production industrielle de ce pays et aurait donc un coût considérable (Tarr and Tompson 2003).

- La position russe : actifs contre actifs

Compte tenu de ces différents éléments, la Charte de l'énergie fait l'objet de nombreuses critiques de la part du gouvernement russe et ce au plus haut niveau. Pour ce dernier, certaines de ses dispositions vont à l'encontre des intérêts des producteurs d'énergie (Konoplianiuk 2010). Les principes et règles de la Charte s'accordent avec la vision concurrentielle des marchés gaziers promue par l'UE au travers des directives relatives à la libéralisation des industries de réseaux qui imposent la dé-intégration des anciens monopoles gaziers de production-transport-distribution. A l'inverse, ils témoignent d'une « inadéquation institutionnelle » majeure (au sens de la théorie néo-institutionnelle²⁸) avec le modèle organisationnel et institutionnel que la Russie tente de mettre en œuvre dans son secteur des hydrocarbures. Suite aux échecs du « modèle libéral » expérimenté dans les années 1990 (Rossiaud and Locatelli 2009), cette dernière cherche des formes organisationnelles plus en accord avec les principales caractéristiques de son environnement institutionnel²⁹. La montée en puissance de l'Etat dans le secteur des hydrocarbures se réalise au travers des compagnies publiques que sont Rosneft et Gazprom. Elle s'accompagne d'un accès plus restrictif et mieux maîtrisé de l'accès aux ressources par la puissance publique. Ce dernier est sans doute partie prenante du nationalisme pétrolier qui a émergé dans les années 2000 (Stevens 2008). Mais il s'inscrit dans une tentative de redéfinition des incitations économiques des compagnies pétrolières, afin que les objectifs de l'Etat en matière de gestion de long terme des ressources non renouvelables soient pris en compte.

Par ailleurs, la Charte de l'énergie n'a pas démontré sa capacité à régler un conflit de transit lors des crises gazières entre la Russie et l'Ukraine³⁰. L'efficacité et l'effectivité de certaines

règles, normes juridiques (ici héritées des pratiques des économies occidentales) sont à l'évidence mises en question dans le contexte institutionnel spécifique de ces deux pays, au regard des notions de complémentarités institutionnelles (Menard 2003). L'analyse des contrats est ainsi indissociable du cadre institutionnel dans lequel celui-ci opère (Brousseau 2008). Les notions d'engagement crédible, notamment de l'Etat, sont en la matière au centre des débats (North 1993). Dans ce contexte, la Russie cherche à définir de nouvelles relations avec les pays de transit.

La logique d'échanges d'actifs prônée par le gouvernement russe pour accéder à ses ressources induit des relations par essence bilatérales entre compagnies gazières et/ou entre Etats. Celles-ci s'opposent à la vision concurrentielle et multilatérale promue par l'UE. La Russie semble, en effet, vouloir de plus en plus lier l'accès à ses ressources en hydrocarbures à des échanges d'actifs dans le *downstream* des pays consommateurs (cf. encadré 1). Ainsi, la notion de réciprocité (Belyi 2009) et les relations bilatérales qu'elle implique sont au cœur de la stratégie russe en matière d'hydrocarbures. Elle s'affirme comme un élément central de ses relations avec l'UE.

Encadré 1 : L'accord Gazprom-BASF de 2009

Cet accord couvre l'ensemble de la chaîne gazière. Il comprend les activités d'exploration-production (en Russie), de transport et de distribution (en Allemagne et dans certains pays européens). Le contrat prévoit que Wintershall (filiale de BASF) reçoive 25 % moins une action dans la société russe Severneftegazprom qui développe le gisement gazier Yuzhno-Russkoye (dont la capacité de production devrait atteindre 25 Gm³ en 2009)³¹. En échange, Gazprom accroîtrait sa part dans Wingas de 35 à 50 % moins une action. Par ailleurs, une joint venture 50/50 entre Gazprom et BASF, dénommée Wingas Europe, devrait être créée pour commercialiser le gaz en Europe³².

Au-delà de ces éléments, la position du gouvernement russe est aujourd'hui de trouver une alternative à la Charte de l'énergie. Ce sera sans doute de définir une nouvelle base juridique (et de nouvelles normes) au dialogue entre la Russie et l'UE, afin de mieux tenir compte des intérêts des pays producteurs. Le président Medvedev a ainsi proposé en avril 2009 une alternative à la Charte dans un document intitulé « *Conceptual Approach to the New Legal Framework for Energy Cooperation* » (cf. encadré 2)³³. Il y réaffirme clairement quelques facteurs structurants de la politique énergétique actuelle de la Russie, notamment la souveraineté de l'Etat sur les ressources naturelles, les échanges d'actifs, la nécessité de tenir compte, au côté des questions de sécurité de l'offre, de celles relatives à la demande, et enfin l'enjeu de la redéfinition des rapports entre les pays de transit et les pays producteurs. Ce document ne constitue pour le moment que l'affirmation de grands principes et objectifs sans que des régulations, normes et règles précises lui soient associées. Toutefois, il s'inscrit dans une démarche russe plus globale qui selon les termes de T. Gomart (2010) « conteste le pouvoir normatif de l'EU et prétend formuler des options alternatives ».

Encadré 2 : Quelques grandes caractéristiques de l'Approche Conceptuelle pour un nouveau cadre juridique en matière de coopération énergétique

Les principes de bases

- Responsabilité mutuelle des pays consommateurs, des fournisseurs et des pays de transit pour assurer la sécurité énergétique globale ;
- Sécurité de l'offre et sécurité de la demande sont des aspects clés de la sécurité énergétique globale ;
- Souveraineté absolue des Etats sur les ressources énergétiques nationales ;
- Accès non discriminatoire à des marchés énergétiques internationaux ouverts et concurrentiels ;
- Possibilité d'investissement non discriminatoire dans tous les segments de la chaîne énergétique ;

- Promotion des échanges mutuels d'actifs ;
- Accès non discriminatoire aux technologies énergétiques ;
- Promotion des projets d'infrastructure de grande importance pour la sécurité énergétique globale et régionale ;
- Coordination des politiques énergétiques, principes de régulation en matière de production, transit, consommation, développement de nouvelles infrastructures qui déterminent la sécurité énergétique globale ;
- Mise en place de mécanismes d'alerte en matière d'offre, de demande et de transit.

Les questions de transit

Il s'agit de définir des mécanismes permettant d'assurer un transit fiable et sans interruption. Les éléments essentiels devraient être :

- La définition de principes pour établir des tarifs raisonnables, transparents, non discriminatoires et basés sur les coûts ;
- L'interdiction d'interrompre ou de réduire le transit sans autorisation préalable ;
- Mécanismes de coordination entre les parties pour optimiser les routes de transit ;
- Système de parties représentatives autorisé à réguler les situations de crise ;
- Résolution des conflits par la diplomatie plutôt que par l'arbitrage et les tribunaux internationaux.

Source : Président Medvedev « Conceptual approach to the New legal Framework for Energy Cooperation (Goals and principles) », 21 April 2009,
<http://eng.kremlin.ru/text/docs/2009/04/215305.shtml>

* * *

Les relations gazières entre l'UE et la Russie se caractérisent par des incompréhensions majeures qui rendent difficile la signature d'un nouveau partenariat. Les réalités économiques façonnent aujourd'hui un « dialogue essentiellement bilatéral », soit au niveau des compagnies gazières soit entre les Etats. A l'inverse, le dialogue avec l'UE bute sur des conceptions différentes de la structuration des marchés et des industries gazières. Celles-ci sont l'expression d'un conflit de valeurs entre l'UE et la Russie sur les questions de sécurité énergétique, et sans doute plus largement sur la place à accorder à la *Rule of Law*. L'efficacité et l'effectivité de certaines institutions de marché dépendent largement du contexte institutionnel dans lequel elles fonctionnent. La reprise en main par l'Etat russe de l'industrie des hydrocarbures peut se justifier de ce point de vue. Mais elle s'avère sans doute en totale contradiction avec le multilatéralisme et les principes concurrentiels prônés par la Charte de l'énergie et l'UE. L'enjeu est donc sans doute désormais de tenter d'élaborer des règles communes susceptibles de répondre aux enjeux de sécurité en matière d'offre et de demande.

Notes

¹ Les formules de prix tiendront compte dans certains cas des prix des marchés électriques comme élément de valorisation d'une partie du gaz, ou des prix du charbon comme substitut du gaz dans la production électrique. Elles pourront intégrer d'ici quelques années le prix des marchés spot sur le continent, à condition que ces marchés soient suffisamment liquides. La libéralisation conduira donc probablement à des modifications dans la formation des prix.

² Chaque pays peut choisir entre adopter un *unbundling* patrimonial ou un schéma dans lequel est instauré un *transmission system operator* (TSOs).

³ Prise de participation dans la société de distribution Pennine Natural Gas (PNG) ; acquisition du transporteur Natural Gas Shipping Services.

⁴ Prise de participation dans ENIpower avec vente directe de gaz en production d'électricité.

⁵ Prise de participation dans E.ON Foldag Storage et E.ON Foldaz et dans les fournisseurs régionaux de gaz et d'électricité aux termes d'un accord avec E.ON concernant ses actifs dans la société MOL.

⁶ Au travers d'une filiale commune GWH et Centrex (détenu à 25 % par Gazprom), la société russe commercialisera directement du gaz.

⁷ Le gouvernement anglais s'est ainsi fortement opposé à la volonté affichée ou supposée de Gazprom de vouloir prendre des participations dans la firme anglaise Centrica.

⁸ Le consortium qui développe le NordStream se compose de Gazprom (51 %), E.ON-Rhurgas (20 %), BASF-Wintershall (20 %) et Gasunie (9 %). GDF-Suez devrait entrer dans le consortium à hauteur de 9 % réduisant les parts de E.ON et BASF de 4,5 % chacun. Gazprom a déjà signé des contrats de long terme pour un volume de 20 Gm³ devant transiter par le NordStream. « NordStream consortium raises euros 3.9 billion in financing ».- *Gas Matters*, avril 2010.

⁹ L'accord signé en 2006 portait sur 30 Gm³ d'exportations vers la Chine (Argus FSUE 16 octobre 2008). Ce projet ne semble toutefois pas prioritaire aux yeux de Gazprom en comparaison de ceux à partir des gisements de Sibérie orientale (Argus FSUE, 16 octobre 2009).

¹⁰ «Chayandinskoye decision due».- *Argus FSUE*, 21 mai 2010.

¹¹ « Russia claims China gas breakthrough ».- *Argus FSU Energy*, 12 septembre 2008.

¹² Sur la période d'août 2008 à novembre 2009, les prix spot sont restés en moyenne inférieurs de 50 % environ aux prix du gaz indexés sur le prix du brut ou des produits pétroliers des contrats TOP en Europe et en Asie.

¹³ V. Milov prévoyait un déficit gazier pour la Russie de 132 Gm³ en 2010 (Milov, 2005), ce que tendait à confirmer l'étude du *Centre For European Policy Studies* qui avançait le chiffre le 126 Gm³ en 2010 (Riley, 2006).

¹⁴ « Off the drawing board », *Argus FSUE*, 16 avril 2010.

¹⁵ « Gazprom Price Stance Weakens As LNG Gains », *Petroleum Intelligence Weekly*, XLIX (10), 8 March 2010.

¹⁶ Le gouvernement chinois souhaite que soit incluse dans la formule d'indexation des prix des contrats de long terme qui seraient signés avec la Russie une référence au prix du charbon sur le marché chinois, au lieu des seuls prix du pétrole. Compte tenu des bas prix en interne, ceci aurait pour conséquence d'abaisser le prix des exportations de gaz naturel de la Russie. Les prix intérieurs chinois, bien qu'ayant subi d'importantes augmentations ces dernières années, ne permettent pas d'envisager des prix à l'import comparables à ceux des marchés européens. «Russia misleads on China gas talks», *Argus FSU Energy*, 23 nov 2007.

¹⁷ Sur les trois zones de production potentielles de la Sibérie orientale, république de Sakha, régions d'Irkutsk et de Krasnoyarsk, les réserves prouvées et probables sont évaluées entre 3,7 et 5,3 Tm³ pour les réserves prouvées et à plus de 50 Tm³ pour les réserves ultimes. Leur mise en valeur et la réalisation de gazoducs sur longue distance supposent toutefois des engagements financiers considérables. Divers projets sont d'ores et déjà envisagés. Les gisements de Kovykta et de Chayandinskoye pourraient alimenter la ligne Sakha-Yakoutie-Khabarovsk-Vladivostok. Mais ils ne seraient pas mis en production avant 2017. Celle-ci pourrait être alimentée à partir de 2014 par le gaz de Sakhaline 1.

¹⁸ Le chiffre de 50 Gm³ a été annoncé par S. Komlev. « Interview: Sergei Komlev, Gazprom Head of Contract Structuring and Price Formation », *Gas Matters*, March 2010, pp. 17-19. Le chiffre de 70 Gm³ est également donné par Gazprom suite à l'accord signé avec la CNPC en 2009. « Russia's Gas Plan New Routes, allies and Markets », *Petroleum Intelligence Weekly*, 19 April 2010.

¹⁹ Comme le souligne T. Gomart, l'option chinoise est souvent utilisée par la Russie pour obtenir un infléchissement de part de ses partenaires occidentaux (Gomart, 2010).

²⁰ On note en Europe une déconnexion importante entre les prix spot du gaz naturel et les prix des contrats de long terme indexés sur les prix du pétrole. Sur la période d'août 2008 à novembre 2009, les prix spot sont restés en moyenne inférieurs de 50 % environ aux prix du gaz indexés sur le prix du brut ou des produits pétroliers des contrats TOP en Europe et en Asie. En conséquence, les compagnies gazières européennes ont eu tendance à s'approvisionner sur les marchés spot, quitte à ne pas remplir leurs engagements contractuels en matière d'enlèvement.

²¹ « Gazprom amends E.ON contract », *Argus, FSU Energy*, 29 janvier 2010 ; « Gazprom 'defines Take or Pay' », *Argus FSU Energy*, 13 nov 2009. Selon Argus, les amendements du contrat de long terme signés avec E. ON seraient valides jusqu'en 2013 et permettrait à la compagnie allemande d'acheter 3,2 Gm³/an de gaz à Gazprom sur une base spot soit environs 16 % du volume maximal prévu dans le contrat de long terme. « New German contracts take force ».- *Argus FSUE*, 21 mai 2010.

²² « First gas OPEC meeting » *EU Energy*, 231, 23 April 2010.

²³ « Gas cartel looms ».- *Energy Economist*, 342, April 2010.

²⁴ Le traité de la Charte de l'énergie a été signé en 1994 par 51 membres dont notamment tous les Etats de l'UE et ceux de la CEI. La Russie a signé le traité mais ne l'a pas ratifié.

²⁵ Le niveau de « libéralisation » des acquis communautaires s’est, en effet, accru étape par étape depuis les premières directives sur l’électricité (1996) et le gaz (1998). Les deux systèmes juridiques, celui de la directive gaz et celui de la Charte, ont été mis en œuvre en même temps (1998), reflétant ainsi des principes similaires en matière de libéralisation. Depuis, compte tenu des nouvelles directives passées dans l’UE, les différences en matière de libéralisation se sont accrues entre les deux cadres juridiques. La question est toutefois posée de savoir si l’UE soutient toujours autant la Charte de l’énergie comme moyen d’exporter les acquis communautaires et être la base légale d’un espace énergétique commun Russie-UE, ou si elle ne préférerait pas un autre « instrument » tel le Traité sur la Communauté Énergétique. On peut trouver une synthèse de ce débat dans Konoplianiuk, 2010.

²⁶ Le protocole de transit de la Charte (2000) précise notamment les conditions de l’accès aux pipelines. Il définit les principes de tarification du transit, les capacités disponibles et les vols au cours du transit.

²⁷ Le protocole ne contient toutefois pas des règles relatives à l’ATR. Les autres désaccords entre l’UE et la Russie en matière de transit portent notamment sur les principes de tarification du transit, sur l’utilisation des capacités de transit disponibles et le « *Right of first refusal* » (cas où la durée d’un contrat d’approvisionnement dépasse la durée du contrat de transit). Pour plus de détails cf. Haghghi, 2007.

²⁸ « L’inadéquation institutionnelle » est liée à la réflexion relative aux liens de complémentarité entre les différentes règles façonnant le comportement des individus. Ainsi, North accorde-t-il une attention particulière à la manière dont une institution formelle s’articule avec les autres institutions (North, 2005).

²⁹ Selon l’analyse néo-institutionnelle, l’environnement institutionnel est déterminant de l’efficacité relative des différents cadres contractuels et organisationnels (Brousseau, 2008).

³⁰ L’Ukraine a ratifié le traité de la Charte sur l’énergie à l’inverse de la Russie qui est signataire de la Charte mais ne l’a pas ratifiée.

³¹ Wintershall est également impliqué dans le développement d’un gisement gazier en Sibérie occidentale près d’Urengoy au travers de sa joint venture avec Gazprom Achimgaz.

³² De la même manière, Total est entré (juin 2009) dans le capital (49 %) d’une des sociétés de Novatek en charge du développement d’un gisement gazier dans la province de Yamal. En échange, la compagnie française a vendu à la compagnie pétrolière russe Lukoil une partie importante de ses parts dans une raffinerie hollandaise.

³³ Ce document est disponible sur le site officiel du Kremlin : <http://eng.kremlin.ru/text/docs/2009/04/215305.shtml>.

Références

- Belyi, A., 2009. Reciprocity as a factor of the energy investment regimes in the EU-Russia energy relations. *Journal of World Energy Law & Business*, 2 (2), 117–128.
- Boussena, S. and Locatelli, C., 2005. Towards a more coherent oil policy in Russia? *Opec Review*, XXIX (2), 85–106.
- Brousseau, E., 2008. Contracts: From bilateral set of incentives to the multi-level governance of relations. In: E. Brousseau and J-M. Glachant, eds. *New Institutional Economics. A Guidebook*. Cambridge: University Press, 37–66.
- Cameron, F., 2010. The politics of EU-Russia energy relations. In: Talus, K. and Fratini, P., eds. *EU-Russia energy relations*. OGEL collection, Euroconfidentail, 25–38.
- Chevalier, J.M. and Percebois, J., 2007. *Gaz et électricité : un défi pour l’Europe et pour la France*. Paris : La Documentation française.
- Eikeland, P., 2007. Downstream natural gas in Europe – High hopes dashed for upstream oil and gas companies. *Energy Policy*, 35 (1), 227–237.
- European Union, 2008. *Second strategic energy review*, November.
- Finon, D., 2009. The limits of the EU direct foreign gas policy: autopsy of the stillborn southern corridor project Nabucco. Paris: *CIREC*, December.
- Finon, D., 2008. Why would oil-indexation in gas contracts survive in Europe? *EU Energy Policy Blog*, 29 June.
- Finon, D. and Locatelli, C., 2006. Russian and european gas interdependence: Could contractual trade channel geopolitics? *Energy Policy*, 36 (1), 423–442.
- Glachant, J.M. and de Hauteclocque, A., 2009. Long-term contracts in european competition policy: Fuzzy not crazy. *EUI Working paper*, 6.
- Gomart, T., 2010. L’Europe dans la politique étrangère russe : nécessaire, mais plus suffisante. *Russie.NEI. Vision*, 50, IFRI.
- Haghghi, S., 2007. *Energy security: The external legal relations of the European Union with major oil- and gas-supplying countries*. Oxford: Hart.
- Kefferpütz, R., 2009. Gazprom’s changing fortunes. *CEPS Commentary*, 27 November.

- Konoplyanik, A., 2010. A common Russia-EU energy space (The new EU-Russia partnership agreement, acquis communautaire, the Energy Charter and the new russian initiative. *In: Talus, K. and Fratini, P., eds. EU-Russia Energy Relations*. OGEL collection, Euroconfidential, 45–102.
- Konoplyanik, A. and Wälde, T., 2006. Energy Charter Treaty and its role in international energy. *Journal of Energy and Natural Resources Law*, 24 (4), 523–558.
- Locatelli, C., 2008. Gazprom's export strategies under the institutional constraint of the Russian gas market. *OPEC Energy Review*, XXXII (3), 246–264.
- Ménard, C., 2003. L'approche néo-institutionnelle: Des concepts, une méthode, des résultats. *Cahier d'Economie Politique*, (44), 103–118.
- Milov, V., 2005. *Russian energy sector and its international implication*. Institute of Energy Policy, March.
- North, D.C., 2005. Institutions and the performance of economies over time. *In: C. Ménard and M.M. Shirley, eds. Handbook of new institutional economics*. Berlin: Springer, 21–30.
- North, D.C., 2003. Institutions and Credible Commitment. *Journal of institutional and Theoretical Economics*, 149 (1), 11–23.
- Percebois, J., 2008. The supply of natural gas in the European Union. *OPEC Energy Review*, XXXII (1), 33–53.
- Riley, A., 2006. The coming of the russian gas deficit: consequences and solutions. *Centre For European Policy Studies, Policy Briefing*, 116.
- Rious, V., 2009. The design of the internal energy market in relation to energy supply security and climate change, *EUI Working Papers*, 37. Firenze: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Rossiaud, S. and Locatelli, C., 2009. The obstacles in the way of stabilizing the russian oil model. *Post-Communist Economies*, 21 (4), 425–438
- Stern, J., 2009. Future gas production in Russia: is the concern about lack of investment justified? *NG 35*. Oxford Institute for Energy Studies.
- Stevens, P., 2008. National Oil Companies and International Oil Companies in the Middle East: Under the Shadow of Government and the Resource Nationalism Cycle. *Journal of World Energy Law & Business*, 1 (1), 5–29.
- Talus, K., 2007. Long term agreements and security of supply-between law and politics. *E.L. Review*, Aug., 535–547.
- Tarr, D. and Thomson, P., 2003. *The merits of dual pricing of russian natural gas*. Washington: World Bank.
- Tonjes, C. and De Jong, J., 2007. Perspectives on security of supply in European natural gas markets. *Working Paper CIE Clingendael Institute*.
- Willems, A. *et al.*, 2010. Unbundling as a defence mechanism against Russia: is the EU missing the point? *In: Talus, K. and Fratini, P., eds. EU-Russia Energy Relations*. OGEL collection, Euroconfidential, 227–244.